RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 05440
Numéro SIREN : 528 970 783
Nom ou dénomination : EMPR

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2016 sous le numéro de dépôt 14389

PI/OG 23.06.16.

certifié conforme
Ph Gallac

EMPR SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 260 000 €
Divisé en 260 000 actions de 1 €

Siège social : 11 Avenue de Melun
94190 Villeneuve Saint Georges
RCS : Créteil B 528 970 783

14389

to B 5440

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 JUIN 2016

L'an 2016 et le 23 juin à 19 heures, les associés de la société EMPR, société par actions simplifiée au capital de 260 000 euros, se sont réunis au siège social à Villeneuve Saint Georges dont le n° d'identification est 528 970 783 au RCS de Créteil en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

M. SANTOS SIMAL Gérardo demeurant à Ormesson sur Marne (94490) 31 rues Jules Guesde titulaire de 152 100 actions.

La Société World Lift Finances Société Civile au capital de 1 000€ siren 500 463 385 inscrite au RCS de Paris titulaire de 88 400 actions, représentée par M.Eric ROUEDE son représentant légal.

M. MOREIRA Patrice demeurant 9 rue de la Somme à Savigny sur Orge (91600) titulaire de 19 500 actions.

L'assemblée est présidée par M. SANTOS SIMAL Gérardo associé et Président, M. MOREIRA est désigné secrétaire de séance.
Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble 260 000 actions et que, en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.
Le président met à la disposition de l'assemblée :
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général

Puis, lecture est donnée du rapport du Président.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°14389 en date du 10/08/2016

Première résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de nommer à compter de ce jour :
Monsieur Patrice Moreira
Né le 10 juillet 1981 à Ivry sur Seine
De nationalité française,
Demeurant à Savigny sur Orge (91600) 9 rue de la Somme

En qualité de Directeur Général de la société.

Monsieur Patrice Moreira exercera ses fonctions pour la même durée que celle du mandat du Président.
Conformément à la loi et aux statuts, le Directeur Général disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.
Les associés décident que Monsieur Patrice Moreira ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, et ce jusqu'à décision contraire des associés. Toutefois, le Directeur Général aura droit , sur justificatifs, au remboursement de ses frais de déplacements et de représentation exposés dans le cadre de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée donne au porteur d'un exemplaire des présentes pouvoir pour accomplir les formalités requises par la loi et les règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.
De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Signatures

